

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2016 A 19 H 30

MEMBRES ELUS : 19
MEMBRES EN FONCTION : 19
MEMBRES PRESENTS : 15 + 4 pouvoirs
MEMBRES ABSENTS : 04

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire

M. Bernard BECK
Mme Isabelle HALTER
M. Jean-Jacques BRUCKMANN
Adjoints

Mme Joelle SCHOTT
Mme Nathalie SCHEIDT
Mme Célia RISCHMANN
M. Thierry REHRI
Mme Martine FOHR
M. Jérémie SCHNEIDER
Mme Agnès FISCHER
M. Daniel BITZ
M. Jean-Luc SCHLOSSER
Mme Françoise KEIFF
Mme Tiffany DILLINGER
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. Jacky BRUCKER, pouvoir à M. Bernard BECK
M. Gérard HALTER, pouvoir à M. J-Jacques BRUCKMANN
Mme Christel BUCHEL, pouvoir à Mme Isabelle HALTER
M. Christian SCHOTT, pouvoir à M. Jean-Luc SCHLOSSER

Entré en cours de séance (point III) M. Jérémie SCHNEIDER

La convocation pour la séance a été transmise le 14 septembre 2016 séparément à tous les membres du conseil municipal.

Monsieur Patrick SCHOTT, maire de SCHIRRHEIN, ouvre la séance.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 JUIN 2016

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 16 juin 2016 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le conseil municipal,

- . par 16 voix pour,
- . 2 abstentions (MM. Jean-Luc SCHLOSSER, Christian SCHOTT)

approuve le procès-verbal de la séance du 16 juin 2016.

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne Mme Tiffany DILLINGER, en qualité de secrétaire de séance.

III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 17 avril 2014, le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

MARCHES PUBLICS

- . Aménagement de la voie multimodale «Kirchlach – Foyer» - nouvel accès de l'école élémentaire

Lot n° 1 – Voirie

Marché attribué à la Société Jean Lefebvre de Schweighouse-sur-Moder pour :

- . 67.718,04 € TTC en tranche ferme
- . 62.868,36 € TTC en tranche conditionnelle

Lot n° 2 – Eclairage public

Marché attribué à la Société SOGECA de Herrlisheim pour :

- . 30.483,00 € en tranche ferme
- . 16.071,00 € en tranche conditionnelle

. Avenants

Montants TTC :

Réaménagement de l'école maternelle

<u>LOT</u>	<u>OBJET DE L'AVENANT</u>	<u>MARCHE INITIAL</u>	<u>AVENANT</u>	<u>VARIATION</u>	<u>NOUVEAU MONTANT MARCHE</u>
Couverture	Remplacement des tuyaux de descente	14.412,00 €	1.736,40 €	+ 12,05 %	16.148,40 €
Peinture intérieure	Dépose de papier peint complémentaire, ponçage et lasure de poutres, peinture plafond préau, peinture ferronnerie	12.104,94 €	2.989,02 €	+ 24,69 %	15.093,96 €
Crépis, isolation extérieure	Remplacement de 37 grilles de ventilation	26.878,18 €	1.110,00 €	+ 4,13 %	27.988,18 €

Transformation hall artisanal «chocolaterie»

<u>LOT</u>	<u>OBJET DE L'AVENANT</u>	<u>MARCHE INITIAL</u>	<u>AVENANT</u>	<u>VARIATION</u>	<u>NOUVEAU MONTANT MARCHE</u>
Gros-œuvre	Dépose de corniches en bois dégradées et mise en œuvre de maçonnerie pour fermeture entre fermes, sur 90 ml. Confection complète de faux-plafonds sous dalle bois : 30 m2	49.672,65 €	7.266,12 €	+ 14,63 %	56.938,77 €
Menuiseries extérieures PVC	Fourniture et pose d'une porte, d'une fenêtre, de 30 ml de tablettes métalliques	12.992,56 €	2.890,32 €	+ 22,25 %	15.882,88 €

-Monsieur Jérémie SCHNEIDER entre en séance-

IV. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BISCHWILLER ET ENVIRONS : DEFINITION DE L'INTERÊT COMMUNAUTAIRE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

Le maire expose le détail du dispositif proposé par la Communauté de Communes de Bischwiller et environs (C.C.B.E.), concernant l'intérêt communautaire des équipements sportifs et culturels :

La C.C.B.E. a pour compétence optionnelle «la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire».

Selon l'arrêté préfectoral du 15 février 2016, cette compétence recouvre les équipements existants suivants :

- . *à Bischwiller : la piscine, la Maison des Associations et de la Culture, le stade des Pins, le centre sportif couvert, le club-house de tennis avec 4 terrains extérieurs, les sanitaires du plateau d'évolution, la base nautique, le Centre Culturel Claude Vigée;*
- . *à Oberhoffen s/Moder : la salle des fêtes, le COSEC et la salle spécialisée, le club-house de pétanque, le terrain de football annexe avec la tribune et les vestiaires, les terrains de tennis de plein air, l'aire de jeux;*
- . *à Schirrhein : la salle polyvalente, le terrain de basket extérieur, le terrain d'honneur de football et les vestiaires, le terrain d'entraînement de football, le parcours sportif;*
- . *à Kaltenhouse : les terrains de football avec vestiaires, le stand de tir, le foyer paroissial, les 2 terrains de tennis de plein air, le plateau d'évolution ;*
- . *à Rohrwiller : la salle des fêtes, les vestiaires et annexes du terrain de football, le club-house de tennis, la salle des associations, le parcours sportif avec le plateau d'évolution;*
- . *à Schirrhoffen : la salle des fêtes.*

Tous les nouveaux équipements culturels, sportifs et de loisirs seront d'intérêt communautaire, excepté les tennis couverts et les terrains de football synthétiques.

Les observations successives de la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace ont relevé le fait que le transfert des biens ou des terrains d'assiette n'était pas réalisé de façon sécurisée juridiquement, de partage de responsabilité en cas de sinistre et que de simples conventions ne permettaient pas de garantir le plein exercice de cette compétence.

Aussi, les services ont réalisé un travail méticuleux de recensement et d'analyse au cas par cas des différentes situations. L'exercice est très compliqué car il y a de nombreuses incohérences de tous ordres : raccordement d'équipements communautaires sur des équipements communaux, terrains d'assiette non cohérents, etc.

Le Bureau de la C.C.B.E. a décidé de réaliser un travail pour redéfinir ce qui relève de l'intérêt communautaire et ce qui n'a pas lieu d'être géré par la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs. Il s'agissait également d'avoir une logique et une cohérence de traitement quelle que soit la commune, pour un même type d'équipement.

Le Bureau a ainsi appliqué plusieurs critères pour arriver à une nouvelle proposition :
. l'unicité d'un équipement sur le territoire

- . la particularité d'une pratique sportive et le niveau des installations
- . l'équité entre toutes les communes pour des installations sportives qui existent partout.

Il est proposé de retenir, au titre de l'intérêt communautaire en matière de « construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion d'équipements culturels et sportifs », les équipements suivants :

1. Equipements uniques sur le territoire :

- . La Maison des Associations et de la Culture Robert Lieb à Bischwiller
- . Le Centre Culturel Claude Vigée à Bischwiller
- . La piscine intercommunale à Bischwiller
- . La base nautique à Bischwiller

2. Equipements de pratique sportive particulière :

- . Le stand de tir à Kaltenhouse
- . Le Centre Sportif Couvert à Bischwiller
- . Le COSEC à Oberhoffen-sur-Moder

3. Pour le tennis :

Uniquement les terrains extérieurs (les terrains couverts ou les club-house actuellement gérés par la communauté de communes retournent aux communes). L'éclairage des terrains est à la charge de la communauté de communes.

Sont concernés :

- . les 2 terrains extérieurs « résine », les 2 terrains extérieurs « synthétique », les 2 terrains « terre-battue » de Bischwiller
- . les 2 terrains extérieurs « terre battue synthétique » et les 2 terrains « terre-battue » d'Oberhoffen-sur-Moder
- . les 3 terrains extérieurs « terre battue » de Kaltenhouse
- . les 2 terrains extérieurs de Schirrhein
- . le terrain extérieur « synthétique » de Rohrwiller

4. En matière de football :

Tous les terrains en herbe, les vestiaires et les club-house sont d'intérêt communautaire, excepté les terrains synthétiques. Est compris l'éclairage de tous les terrains.

Sont concernés :

- . le stade des Pins de Bischwiller : club-house + tribune, 2 terrains « herbe », club-house « annexe »
- . la tribune, le club-house et les vestiaires du terrain de football d'Oberhoffen-sur-Moder
- . les 2 terrains « herbe », le petit terrain « stabilisé », le petit terrain « herbe », les vestiaires et le club-house de football, ainsi que le plateau d'évolution de Kaltenhouse
- . le stade de football et les vestiaires de Schirrhein
- . le terrain d'honneur de football, le club-house, le terrain d'entraînement et le petit terrain d'entraînement de Rohrwiller

5. Les équipements polyvalents :

- . La salle des fêtes d'Oberhoffen-sur-Moder
- . La salle des fêtes de Kaltenhouse dénommée « foyer paroissial »
- . La salle multi-activités de Kaltenhouse
- . La salle polyvalente de Schirrhein
- . La salle des fêtes de Rohrwiller
- . La maison des associations de Rohrwiller
- . La salle des fêtes de Schirrhoffen

Par ailleurs, les parcours de santé de Rohrwiller et de Schirrhein, les sanitaires du plateau d'évolution de Bischwiller, le club-house de pétanque d'Oberhoffen-sur-Moder, ainsi que les aires de jeux seront restitués aux communes.

Le conseil communautaire a approuvé cette nouvelle liste des équipements culturels et sportifs qui sont d'intérêt communautaire en séance du 27 juin 2016. Ainsi, la C.C.B.E. aura toiletté ses statuts et présentera des compétences clairement arrêtées qui seront reprises par l'arrêté de création de la communauté d'agglomération.

Il est demandé aux conseils municipaux des communes membres d'approuver une modification des statuts en ce sens.

Le conseil municipal,

- . par 17 voix pour
2 voix contre (MM. Jean-Luc SCHLOSSER, Christian SCHOTT)
- . approuve la nouvelle liste des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, telle que présentée ci-dessus ;
- . demande à Monsieur le Préfet de prendre un arrêté précisant les statuts dès que toutes les communes de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs auront délibéré ;
- . autorise le maire à signer tout document et le charger de toutes les démarches nécessaires à la nouvelle modification des statuts qui découle de cette modification.

V. AFFAIRES FONCIERES

Le maire rappelle que la zone d'extension d'environ 4,5 hectares sise à la sortie Ouest du village, en bordure de la RD 99, au lieu-dit «Neuen Acker», revêt une importance cruciale pour les intérêts communaux. Au futur P.L.U. cette emprise fera l'objet d'un classement en zone «IAU», zone d'extension à usage d'habitation.

Par ailleurs, la future voie de jonction entre l'extension Ouest de la rue de la Forêt, le lotissement «Les Myrtilles» et la RD 99, y sera aménagée.

La commune détient à ce jour environ les 2/3° de la surface en question.

Les propriétaires de deux parcelles ont récemment été contactés par le maire, et ont donné leur accord à une cession à la commune.

1° Partie de la parcelle référencée Section AE, n° 118, soit environ 28,60 ares, dont 27,10 ares classés en zone INA1b du POS, pour une valeur de 1.200,00 € l'are et 1,50 ares classés en zone UC, pour une valeur de 3.000,00 € l'are.

Le propriétaire est M. Pascal SCHOTT, 18, rue de Marienthal à Schirrhein.

Le maire propose à l'assemblée d'approuver cette vente à la commune de Schirrhein.

Le conseil municipal,

. à l'unanimité des membres présents,

. approuve la vente par M. Pascal SCHOTT à la commune de Schirrhein d'une surface d'environ 28,60 ares, à distraire de la parcelle référencée Section AE, n° 118, au prix de 1.200,00 € par are pour la partie classée en zone INA1b, et de 3.000,00 € par are, pour la partie classée en zone UC.

. approuve la prise en charge par la commune de Schirrhein des frais d'arpentage nécessaires

. charge l'étude notariale SCHULLER et HOLL de Bischwiller d'établir l'acte de cession correspondant.

2° Partie de la parcelle référencée Section AE, n° 124, soit 29,31 ares, dont 17,95 ares classés en zone INA1b du POS, pour une valeur de 1.200,00 € l'are et 11,36 ares en zone UC, pour une valeur de 3.000,00 € l'are.

Les propriétaires indivis sont :

. Mme Danièle GENTNER, 20, rue de Marienthal à Schirrhein.

. Mme Danièle GENTNER née MULLER, 57, rue des Saules à Drusenheim.

. M. Arnaud GENTNER, 57, rue des Saules à Drusenheim.

. Mme Vanessa GENTNER, 8, rue de la Libération à Drusenheim.

Le maire propose à l'assemblée d'approuver cette vente à la commune de Schirrhein.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

- . approuve la vente par les consorts GENTNER à la commune de Schirrhein de la parcelle référencée Section AE, n° 124, au prix de 1.200,00 € par are pour la partie classée en zone INA1b et de 3.000,00 € par are, pour la partie classée en zone UC.
- . charge l'étude notariale SCHULLER et HOLL de Bischwiller d'établir l'acte de cession correspondant.

VI. LOTISSEMENT «LES MYRTILLES»

A/ CANDIDATURES – TRANCHE 3

1° Désistement

Le maire informe le conseil municipal du désistement de M. Stéphane LANG d'Oberhoffen-sur-Moder qui avait porté son choix sur le lot n° 23.

2° Attributions de lots

Le maire indique que les candidats ayant fait l'objet d'une approbation lors du dernier conseil municipal ont procédé au choix d'un terrain, à savoir :

. Mme Catherine BAPST de Schirrhein, le lot n° 23, avec 7,51 ares, référencé Section 8, n° 294/1.

. Mme et M. Stéphane HAMMER de Schirrhein, le lot n° 21, avec 8,30 ares, référencé Section 8, n° 292/1.

Le maire soumet par ailleurs au conseil municipal une nouvelle candidature : Mme Maggy-May AUBRY et M. Thibaut GENTNER de Schirrhoffen, qui opteraient pour le lot n° 32, avec 10,05 ares, référencé Section 8, n° 303/1.

Après délibération, le conseil municipal,

à l'unanimité,

. approuve la vente des lots :

- n° 23 à Mme Catherine BAPST de Schirrhein
- n° 21 à Mme et M. Stéphane HAMMER de Schirrhein
- n° 32 à Mme Maggy-May AUBRY et M. Thibaut GENTNER de Schirrhoffen

au prix de 10.680,00 € TTC par are.

. charge l'étude notariale SCHULLER et HOLL d'établir les actes de cession correspondants.

B/ CANDIDATURES – TRANCHE 4

Le maire soumet deux candidatures à l'acquisition d'un terrain de construction de la 4^{ème} tranche :

- . Mme et M. Stéphane ISSELE de Kaltenhouse
- . Mme Emilie KRUMM et M. Thibaut ZIMPFER de Schirrhoffen

Le conseil municipal,

- . Considérant les orientations générales de l'organisation de l'espace du schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord catégorisant la commune de Schirrhein en «village», et prescrivant une «limitation des extensions urbaines à vocation résidentielle, proportionnées aux besoins issus de la croissance démographique du niveau de population atteint»

à l'unanimité des membres présents,

- . décide de ne pas donner suite à la demande de terrain de construction présentée par Mme et M. ISSELE
- . décide d'approuver la candidature de Mme KRUMM et M. ZIMPFER.

VII. INTERCOMMUNALITE SCHIRRHEIN – SCHIRRHOFFEN

Le maire fait savoir au conseil municipal que la commission intercommunale de Schirrhein – Schirrhoffen s'est réunie le 19 juillet dernier en mairie de Schirrhoffen. Il est fait lecture du compte-rendu correspondant :

Monsieur Jean DILLINGER, Maire de la Commune de Schirrhoffen, souhaite la bienvenue aux conseillers présents. Il relate les différents points abordés dans le compte-rendu du 5 février 2016.

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Les deux maires saluent les membres et proposent d'observer une minute de silence en hommage aux victimes qui ont perdu la vie sur la promenade des Anglais à Nice.

M. SCHOTT donne la parole à M. Bruckmann Jean-Jacques pour lancer le débat sur le programme des travaux des écoles intercommunales.

ECOLE MATERNELLE

1. Travaux de rénovation :

MM. Bruckmann Jean-Jacques et Heintz Jacky ont assisté aux réunions de chantier hebdomadaires de l'école maternelle. Les travaux seront terminés pour la rentrée scolaire, hormis, le revêtement de sol dans l'entrée principale qui sera posé lors des vacances de la Toussaint.

Le planning des travaux a été respecté dans sa globalité. Par contre il faut prendre en compte quelques avenants.

LOTS	MONTANT TTC INITIAL	MONTANT TTC AVENANT	VARIATION	OBJET
GROS ŒUVRE	11 168,89	1 776,46	15,91%	Muret de clôture
COUVERTURE	14 412,00	1 736,40	12,05%	Remplacement tuyaux descente
MENUISERIE INTER.	5 442,48	900,00	16,54%	Pose d'anti pince-doigts
CREPI ISOLATION EXT.	26 878,18	1 110,00	4,13%	Rempl. Grilles ventilation
		5 522,86		

Après en avoir discuté, l'assemblée accepte les avenants listés ci-dessus, qui sont insignifiants sur la totalité du chantier, et de plus trois avenants sur quatre ne sont pas prévisibles.

2. Installation d'une aire de jeux

Les élus de Schirrhoffen ont assuré la maîtrise d'ouvrage de ce projet dont la mise en service est attendue impérativement pour la rentrée.

Trois sociétés ont été consultées :

SATD de Russ 67130

KOMPAN de Dammarie-les-Lys 77190

LUDIC SPORT de Strasbourg 67000

La société LUDIC SPORT peut être écartée, car celle-ci propose un catalogue de fabricants dont KOMPAN. En effet, celle-ci ne fabrique pas de jeux, elle se contente de revendre.

Les offres SATD et KOMPAN restent en course. L'équipe pédagogique a sélectionné des jeux chez chaque constructeur, dont le prix se décompose de la manière suivante :

SATD		KOMPAN	
JEUX		JEUX	
Camion pompiers	6 950,00	Tour avec toboggans	11 556,00
Locomotive far west	3 793,00	Locomotive rouge	6 309,00
Pose	<u>2 730,00</u>	Wagon voyageur	7 164,00
		Pose	<u>4,00</u>
SOUS TOTAL HT	13 473,00	SOUS TOTAL HT	25 033,00
MISE EN ŒUVRE SOL (env 120 m²)		MISE EN ŒUVRE SOL (env 120 m²)	
Sol amortissant HCL	11 416,80	Sol amortissant HIC180	644
		Sol amortissant HIC120	<u>7 725</u>
Terrassement	<u>7 130,00</u>		
« préparation du support »			
SOUS TOTAL HT	18 546,80	SOUS TOTAL HT	8 369
TOTAL GENERAL HT	32 019,80	TOTAL GENERAL HT	33 402,00
TVA 20%	6 403,96	TVA 20%	6 680,40
TOTAL TTC	38 423,76	TOTAL TTC	40 082,40

La comparaison est difficile, l'écart de prix des jeux est de 11 560 €. La gamme KOMPAN relève d'une qualité supérieure et les jeux sont plus volumineux.

Par contre, la mise en œuvre du sol est nettement supérieure chez SATD. Les élus s'interrogent sur la différence de prix. M. Dillinger précise que cette prestation est intégrée dans la globalité de l'offre.

Avant d'effectuer un choix définitif, et par mesure de précaution une demande écrite sera envoyée à la société KOMPAN, leur demandant les précisions suivantes :

- Clarifier le procédé de mise en œuvre et de préparation du support selon les normes en vigueur.
- Définir la surface totale nécessaire.
- Expliquer le mode d'évacuation de l'eau.
- Etablir une proposition d'implantation des jeux en respectant les distances de sécurité.

ECOLE ELEMENTAIRE

1. Tableaux blancs interactifs

L'équipement des tableaux blancs interactifs sera poursuivi dans les salles de classe.

Deux T.B.I seront commandés auprès de la Société «l'ordi magique» de Haguenau pour un montant TTC de 6.650,- €,

Le FCPE Schirrhein – Schirrhoffen financera comme précédemment un tableau.

L'assemblée valide le choix de l'investissement.

1. Aménagement entrée principale à l'arrière du bâtiment

M. Bruckmann présente le projet d'aménagement de l'entrée principale à l'arrière du bâtiment. (voir plan)

Le budget prévisionnel est estimé à :

LOT : Extension du réseau d'éclairage public 30 000 € TTC

LOT : Voirie 83 000 € TTC

La maîtrise d'œuvre est assurée par la communauté de communes de Bischwiller selon convention.

Les travaux devraient démarrer début août et s'échelonneront sur une durée de 9 semaines.

Une réflexion sur la gestion des accès à l'école devra être menée.

Le parking sera mutualisé avec la salle sportive.

2. Rénovation de l'école élémentaire

Les communes souhaitent réduire la facture énergétique et l'empreinte carbone de leurs bâtiments.

Le bâtiment de l'école élémentaire, vu sa configuration, se prête à une rénovation globale BBC.

Après un premier diagnostic énergétique simplifié le montant des travaux énergétiques est estimé à 720 000 €.

Le surcoût pour l'atteinte du niveau BBC est estimé à 145 000 €.

Le bâtiment est le secteur le plus consommateur d'énergie en Alsace du Nord (38 %).

L'Adéan a identifié cet axe comme prioritaire pour les actions TEPCV (territoire énergie positive et croissance verte) en Alsace du Nord.

M. Schott informe qu'un dossier de demande de subvention au titre TEPCV (territoire énergie positive et croissance verte), a été déposé par la commune de Schirrhein. Il est en cours de validation au ministère. Cette aide s'élève à 46 %. Il reste donc 54 % à la charge des communes pour financer le surcoût du projet.

Calendrier prévisionnel de rénovation énergétique globale basse-consommation de l'école élémentaire :

Juin 2016 Etude thermique du bâtiment
Juin 2017 Désignation du maître d'œuvre
Octobre 2017 Avant-projet définitif
Janvier 2018 Démarrage des travaux
Septembre 2018 Réception des travaux

Pour compléter l'action de rénovation de l'école, un groupe de travail intercommunal sera missionné pour étudier une réflexion globale de restructuration de l'école élémentaire.

Il est aussi question de déplacer la bibliothèque dans un autre bâtiment.

CIMETIERE

M. Dillinger a suivi le chantier d'agrandissement de l'espace cinéraire du cimetière intercommunal.

Une commande a été passée en février 2016 pour un montant de 18 970,80 € TTC, comprenant : 1 espace columbarium de 4 colonnes, 4 monuments cinéraires, 2 bacs à fleurs et 2 bancs.

La marbrerie Bruno DECKER a rencontré des difficultés de délais d'approvisionnement des monuments cinéraires (cavernes) qui proviennent de Chine.

En effet, s'étant trompé dans sa commande initiale dans les dimensions, celle-ci n'a pas pu être honorée dans les temps. Deux familles sont restées en attente d'attribution de cavernes, ce qui a placé la commune dans une situation délicate.

Pour pallier à ce problème, deux cavernes de dimension supérieure ont été posées provisoirement.

M. Dillinger propose d'appliquer un taux de réfaction pour cause de délai non respecté.

D'autres questions sont soulevées et quelques réserves de chantier :

Faut-il sécuriser l'ossuaire ?

M. Dillinger précise que la pose d'un cadenas n'est pas recommandée et que la pratique est de fixer la plaque à l'aide d'un joint silicone.

Conformité jardin du souvenir ?

M. Dillinger certifie la conformité du jardin du souvenir. Il n'est pas conseillé de placer un réservoir pour recevoir les cendres dans le jardin des souvenirs. Cela est même fortement déconseillé, les cendres doivent s'infiltrer dans la terre naturellement.

Lors de la première cérémonie de dispersion des cendres, il a été constaté que du béton avait coulé malencontreusement à cet endroit.

L'entreprise devra procéder au dégagement du béton.

Alignement des pavés à l'entrée du site ?

M. Dillinger a demandé à l'entreprise de remédier à la dégradation des pavés à l'entrée du site.

Ces travaux seront pris en charge par l'entreprise, mais M. DECKER précise qu'il n'était pas possible de faire mieux à l'époque, car l'ancienne clôture se situait à cet emplacement.

Après avoir remédié à ces imperfections, la municipalité décidera si les réserves peuvent être levées, et un procès-verbal de réception des travaux sera signé.

A présent, il est nécessaire de poursuivre la mise en place de 10 cavurnes sur le côté opposé. Ces monuments cinéraires sont très demandés.

Faut-il conserver la couleur et les modèles actuellement en place et consulter le même fournisseur, sachant qu'un délai incompressible de 4 mois est nécessaire ; ou alors passer commande aux pompes funèbres BRUCKER qui propose une variante « granit d'Espagne » avec une plus-value de 370 € HT par cavurne, mais un délai de livraison de 1,5 mois ?

La question n'est pas tranchée, tant du point de vue esthétique que financier.

M. Bernard BECK s'interroge également sur l'entretien du cimetière et notamment sur le nettoyage du columbarium. Celui-ci se couvre de mousse en raison de la proximité de la forêt.

M. Jacky HALTER précise qu'en raison de la météo défavorable et des pluies récurrentes des mois de juin et juillet, Frédéric aurait dû augmenter la fréquence des tontes, mais il était pris par d'autres travaux.

En ce qui concerne le nettoyage du columbarium, nous solliciterons M. Decker pour conseil.

DIVERS

Comcom : redéfinition de l'intérêt communautaire

M. Schott expose le point sur l'actualisation de l'intérêt communautaire en matière de bâtiments et d'équipements sportifs, de loisir et festif.

Il précise que les terrains de tennis en plein air deviennent compétence communautaires, les aires de jeux et parcours de santé deviennent compétence communale.

Un tableau détaillé est joint en [annexe](#).

Eglise St Nicolas

M. Schott informe que le battant de la cloche 1 de l'Eglise St Nicolas sera remplacé par la société bodet de Saint Nicolas de port pour un montant de 1 525,20 € TTC.

Le financement sera réparti entre les communes et le Conseil de Fabrique.

Sonorisation de l'Eglise St Nicolas

L'ancienne sonorisation est vétuste. Une nouvelle installation fixe avec colonnes acoustiques et 8 haut-parleurs sera mis en place par la société TRS sonorisation de Gundershoffen pour un montant de 1612,80 €.

Les communes participeront sous forme de subventions.

Parvis du monument aux morts

M. Schott indique que le parvis du monument aux morts nécessite une rénovation. L'entreprise Brucker propose un nouveau dallage d'une épaisseur de 3 cm avec marches/blocs en grès pour un montant de 6 840 € TTC. Les blasons des communes seront appliqués gratuitement.

La commission décide de lancer les travaux si l'entreprise peut réaliser le dallage pour la manifestation du 11 novembre 2016, dans le cas contraire, l'opération est reportée en 2017.

Corps local des Sapeurs Pompiers

M. Schott informe la commission que M. Frédéric Schandel a réussi son examen de conducteur engin-pompe COD1. Il fait partie de l'équipe des pompiers en qualité de 3^e chauffeur poids-lourds assurant les permanences en journée à Schirrhein.

Un 4^e chauffeur poids-lourds serait apprécié dans le village pour assurer un service public de qualité.

Salle multi-activités

Il est rappelé que l'aménagement d'un bar dans l'ancienne salle est inscrit dans le cadre du PPI (plan pluriannuel d'investissement) de la communauté de communes.

Réunion planning du 8 juin

M. Schott indique que lors de la réunion du 8 juin 2016 toutes les associations ont obtenus les créneaux escomptés. Un seul chevauchement du planning pose problème. En effet, le Tennis et le basket club souhaiterait bénéficier de la même plage horaire le dimanche matin pour quelques semaines.

Une solution à la problématique devra être trouvée en accord avec les parties concernées dès que les plannings des matchs seront connus.

Télé-vidéosurveillance

M. Schott indique que la télé-vidéosurveillance sera mise en route fin juillet, désormais les lumières extérieures pourront être gérées à distance.

MICRO-CRECHE

M. Schott indique que la micro-crèche de Schirrhein a ouvert ses portes au début du mois de février au 20, rue de la Clairière, lotissement « les myrtilles ». L'ouverture de la micro-crèche de Schirrhoffen est prévue pour septembre 2017.

CEREMONIE PERSONNES MERITANTES

La cérémonie se déroulera le dimanche 30 octobre 2016 à la salle des fêtes de Schirrhoffen. L'organisation relève cette année de Schirrhoffen qui préfinancera le traditionnel apéritif.

AVANCEMENT LOTISSEMENT «LES CRECERELLES »

M. Dillinger informe l'assemblée de l'envoi en publication le 8 juillet 2016 de l'avis d'appel à concurrence pour la viabilisation du lotissement communal, première phase.

Le Service régional de l'archéologie a prescrit une fouille d'archéologie préventive. Cette fouille sera exécutée sur une surface restreinte du 5 au 30 septembre 2016.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22h00. Les maires remercient les deux secrétaires pour le travail accompli et invitent les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Le conseil municipal en prend acte.

VIII. RUE DE MARIENTHAL – ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE – CONVENTION AVEC LA SOCIETE ORANGE

Le conseil municipal,

- . après avoir pris connaissance de la convention proposée par la Société ORANGE, formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération d'enfouissement du réseau téléphonique aérien de la rue de Marienthal, prévoyant notamment la prise en charge par la commune de Schirrhein d'une somme de 7.882,- € pour les prestations d'ingénierie (plan de génie-civil, validation et assistance technique) et de câblage (étude, travaux de pose / dépose)
- . entendu les explications du maire
- . approuve à l'unanimité des membres présents, la convention proposée par la Société ORANGE, selon texte figurant en annexe à la présente délibération.

IX. PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN AGENT DE PROPRETE

Le maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu d'approuver la modification de la durée hebdomadaire de service de Mme Sandra FUHRMANN, adjoint technique de 2^{ème} classe, remplissant les fonctions d'agent de propreté à l'école élémentaire, l'intéressée ayant exprimé ce souhait par écrit.

Le conseil municipal,

- . Vu la demande écrite formulée le 6 septembre 2016 par Mme Sandra FUHRMANN
- . Vu l'avis favorable de principe du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
- . approuve comme suit la modification de la durée hebdomadaire de service de Mme Sandra FUHRMANN, adjoint technique territorial de 2^{ème} classe auprès de la commune de Schirrhein :

à compter du 1^{er} octobre 2016, durée modifiée de 18 h 00 à 15 h 00 hebdomadaires.

X. INFORMATIONS

A/ DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le maire informe le conseil municipal qu'en qualité de Vice-Président de la communauté de communes de Bischwiller et environs, agissant par délégation du Président, il a décidé de renoncer à faire usage du droit de préemption urbain pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- . Maison et terrain, 2b, rue du Gros-Chêne, avec 3,37 ares.
- . Maison et terrain, 30, rue des Chaumières, avec 1,99 ares.
- . Terrain nu, 5b, rue Kirchlach, avec 8 centiares.

B/ CHRONIQUE MUNICIPALE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- 17.06. Formation de la municipalité à la lecture de la vidéosurveillance des salles de sport par les services de la communauté de communes. Les enregistrements sont sauvegardés durant 15 jours.
- 05.07. Réunion des 36 maires des communes de la future communauté d'agglomération en vue de la mise en place des ateliers de travail et des comités de pilotage.
- 11.07. Pot de départ d'Anaïs REHRI, son contrat «CAE» étant arrivé à échéance. Elle est remplacée par Laura SCHOTT, le recrutement a été confié à la mission locale de Haguenau.
- 12.07. Signature par la Communauté de Communes de Bischwiller et environs du nouveau contrat d'affermage du périscolaire du territoire pour 5 ans avec l'AGF, prestataire ayant été retenu.
- 27.07. Le maire a rencontré Mme Chantal AMBROISE, Sous-Préfète de Haguenau.
Objet : rejet des demandes de subventions au titre de la DETR pour le réaménagement de la chocolaterie, la création de la voie multimodale et les travaux de réseaux rue de Marienthal. Une demande de subvention au titre du nouveau fond de soutien à l'investissement par l'Etat a également été formulée par la commune pour ces 3 opérations. Ces demandes sont actuellement en cours d'instruction.
- 01.08. Signature du contrat «territoire à énergie positive et pour la croissance verte ». Les 2 dossiers présentés par la commune ont été acceptés par les services du ministère de l'écologie, à savoir :
- . Rénovation énergétique de l'éclairage public : soutien financier à hauteur de 25.000,- €.
 - . Rénovation énergétique et thermique de l'école élémentaire, soutien financier à hauteur de 66.000,- €.

- 24.08. Tenue de l'atelier «enfance et jeunesse» de la future communauté d'agglomération.
- 02.09. Permanence du commissaire enquêteur en mairie de Schirrhein, dans le cadre de l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes de Bischwiller et environs.
- 09.09. Journée des maires dans le cadre de la foire européenne à Strasbourg et 70^{ème} anniversaire de l'association des maires du Bas-Rhin.
- 13.09. Tenue de l'atelier «Développement économique » de la future communauté d'agglomération.
- 16.09. Tenue de l'atelier «Communication» de la future communauté d'agglomération.
- 16.09. Soirée de présentation de la saison culturelle 2016 / 2017 de la MAC de Bischwiller.
- 17.09. 40^{ème} anniversaire de la section locale d'alcool assistance à l'ancienne école maternelle.
- 19.09. Réunion de la commission communale «Communication» consacrée au prochain bulletin municipal.

à venir :

- 24.09. Inauguration du complexe intergénérationnel à Oberhoffen-sur-Moder.
- 16.10. Messe des récoltes à Schirrhein organisée par la corporation des artisans boulangers du secteur de Haguenau.
- 23.10 Exposition artistique « reg'arts » à l'ESC.
- 27.11. Fête des aînés à l'ESC.

C/ TRAVAUX EN COURS

Ecole maternelle

Les travaux sont quasiment achevés, une réception partielle a eu lieu le 14.09.2016. Des travaux de peinture et de revêtement de sol seront exécutés durant les vacances de la Toussaint.

La nouvelle aire de jeux a été réceptionnée le 31.08.2016.

Hall artisanal (ancienne chocolaterie)

Les travaux ont débuté mi-juillet, et sont exécutés conformément au planning. Achèvement pour la mi-novembre 2016.

Rue de Marienthal

Les travaux ont débuté récemment. La partie assainissement de la rue de Marienthal est achevée. Actuellement se déroule l'exécution du tronçon rue Principale. La conduite d'eau potable sera remplacée depuis le n° 161 jusqu'au giratoire à compter du 17.10.2016.

Voirie

Les travaux d'aménagement de voirie seront exécutés dès la fin des travaux d'assainissement.

Voie multimodale – nouvelle entrée de l'école élémentaire

Exécution de la tranche ferme en cours, fin des travaux début novembre prochain.

Autres travaux

- . Extension du site cinéraire par rajout de 3 colonnes de columbarium et de 10 cavurnes. La commande est imminente.
- . Le département a exécuté des travaux de gravillonnage rue Principale. Le marquage sera refait prochainement (passages protégés et ligne médiane).
- . Travaux en régie exécutés par les agents communaux : remise en place du mobilier dans les écoles suite aux travaux ; remise en peinture extérieure de la façade Ouest de l'ESC.
- . Monument aux morts : les dalles seront remplacées prochainement (achèvement avant le 11 novembre 2016).

D/ SYNDICAT MIXTE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE HAGUENAU – SAVERNE

Un exemplaire du rapport annuel 2015 de cet établissement public est remis à chaque conseiller.

XI. DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNE

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de ne pas donner suite à la demande de subvention sollicitée par l'amicale des anciens maires du canton de Bischwiller.